

# Réunion du conseil d'administration

## de LSR72 du 13/04/2021



### 1- POINT SUR LA SITUATION GENERALE

**D**aniel commence son introduction en remerciant Monsieur Gilles LEPROUST, maire d'Allonnes qui nous a permis d'utiliser cette salle du complexe Jean Carmet pour notre réunion de ce matin, car, malgré tous les courriers adressés au maire du Mans ainsi qu'au responsable des maisons de quartiers, (5 courriers dont 1 avec accusé de réception), aucun des deux n'a jamais eu la politesse de nous répondre ! Ce comportement est impensable, venant de la part d'un maire, quelle que soit son étiquette politique ! Et pourtant : le président du conseil général Monsieur LEMENER et la présidente du conseil régional, et madame KARAMANLI député qui est personnellement intervenue auprès de Mr LE FOLL mais ce dernier n'a jamais daigné s'intéresser à notre demande et a continué à se murer dans son silence....

**N**ous sommes actuellement dans une situation très compliquée, émaillée de différentes mesures gouvernementales successives plus ou moins contradictoires qui, en aucun cas, n'ont porté leurs fruits : port du masque non obligatoire, puis obligatoire, confinements suivis de déconfinements puis de re confinements, fermetures des commerces, des salles municipales et de spectacles, des restaurants, des écoles puis réouvertures partielles, bref, des mesures non concluantes tout juste bonnes à semer le doute en permanence !

**Q**uant à la vaccination promise, n'en parlons pas, c'est la débâcle complète : pas ou peu de vaccins, des ouvertures de centres de vaccination dont s'enorgueillit ce gouvernement mais obligés de fermer le jour même faute de vaccins .... Ces derniers font l'objet de spéculations et de surenchères au détriment de la santé des gens. Et lorsque par miracle, ces vaccins arrivent, aucun respect des tranches d'âge annoncées !

**A**fin de montrer à nos adhérents que nous ne les oublions pas et que, malgré cette pandémie, nous continuons à travailler, à assurer nos permanences et à rester le plus possible en contact avec eux, soit par le biais du blog, soit en les recevant le lundi après-midi avec les mesures barrières nécessaires et respectées.

Et n'oublions pas l'envoi très régulier des cartes d'anniversaire par Josette, envoi qui lui aussi a un coût mais qui est là malgré tout la preuve que nos adhérents ne sont pas oubliés.

**BSV** : Signalons l'énorme travail réalisé par Gilbert, Christiane B et Bernard en ce qui concerne ces dossiers BSV déjà extrêmement lourds à gérer en temps normal et dont la gestion est devenue encore plus complexe avec les annulations et les reports en permanence.

**A**u niveau national ; 475 personnes inscrites pour 17 destinations.

Deux solutions ont été retenues pour les déplacements :

Soit par le train au coût de 260 €

Soit en covoiturage pour un prix de 230 €

Lorsqu'il y a covoiturage, c'est l'assurance du propriétaire du véhicule qui entre en jeu si par malheur un accident survenait.

Le covoiturage, s'il est avantageux, ne correspond pas à l'esprit de solidarité et de camaraderie de ces sorties. En outre, il y a le risque de ne plus remplir le car lors des visites organisées puisque certains préféreront se déplacer avec leur véhicule personnel.

16 destinations au total ont été proposées par la Fédé dont 8 sur lesquelles LSR72 a pu se positionner.

**46 adhérents de LSR72 partiront cette année en BSV.**



## SEV : (Seniors en vacances)

Les critères d'éligibilité ont changé en ce qui concerne les montants des parts fiscales retenus :

Pour 1 part : ne pas dépasser 14997 € de revenus contre 21000 € anciennement.

Pour 1 part ½ : 20020 € contre 27000 € auparavant

Pour 2 parts : 28253 € au lieu de 32400 € par couple mariés ou pacsés

Pour 2parts 1/2 : 30093 € au lieu de 37800 €



### 3 – EXAMEN DES FINANCES

**Déficit 2020** : - 1900 € et ce, malgré 3 manifestations qui avaient pu avoir lieu (artistes en herbe, concours de belote et bal de la mi-carême) ainsi que 11 activités différentes qui avaient pu fonctionner jusqu'au confinement.

Signalons qu'en temps normal, lorsque la municipalité nous accorde une remise de 50 % sur la location d'une salle, les 50 autres % sont considérés comme étant une subvention qui nous est octroyée.

**Déficit 2021** pour ce 1<sup>er</sup> trimestre : - 2238 €

Sur proposition de Monsieur LEMENER, nous avons donc fait une demande de subvention exceptionnelle afin de compenser un tant soit peu ces sommes négatives : nous ne connaissons pas à ce jour le montant qui nous sera alloué mais qui, certainement, sera bien loin de compenser nos pertes.

Mais ce résultat négatif est en grande partie « plombé » par les cours de gymnastique

Il apparaît donc nécessaire :

Soit d'annuler cette activité

Soit de la reporter lorsque le déconfinement le permettra

Soit d'obtenir un tarif spécial visioconférence en nette baisse. ?

En accord avec PSL : **Nadia sera en chômage technique à partir du 1<sup>er</sup> mai.**



### 4 – COCHON GRILLE DU 17 JUIN

Tous, nous espérons que nous pourrons faire une grande fête ce jour là, d'autant que cette manifestation a lieu en plein air. Le vote du C.A. a ainsi été conforme à ces espérances avec 0 voix contre.



### 5 – ASSEMBLEE GENERALE DU MOIS DE MAI .

Etant donné la jauge de 70 personnes exigée si nous tenons cette assemblée dans la salle Guédou (même problème quelle que soit la salle retenue), le C.A. décide à l'unanimité de reporter cette assemblée Générale à la date du **21 janvier 2022, salle Jean Moulin.**

est bien entendu que nous reprendrons les animations qui avaient été prévues l'an passé.

### 6– INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

#### -NOS MARCHES :

La marche nordique ainsi que la marche normale continuent leurs activités : il est maintenant nécessaire d'étudier de nouveaux parcours du fait que nous ne pouvons circuler que dans un rayon de 10 kms à vol d'oiseau. Jean-Claude Jupin propose différentes marches possibles sur Rouillon.

Voir également si les autres responsables des marches ont de nouvelles idées respectant les conditions imposées actuellement.

Le calendrier de ces marches reste le même : marche douce tous les 15 jours et marche normale en alternance avec la marche douce.



**PORTES OUVERTES** : possibilité de tenir ces portes ouvertes un samedi fin novembre ou, au plus tard début décembre

**DATES 2022 : (propositions qui seront actualisée en fonction de l'évolution de la situation sanitaire)**

**A**ssemblée **G**énérale : vendredi 21 janvier, salle Jean Moulin



**A**rtistes en Herbe : mercredi 2 ou mercredi 9 Février, salle des Saulnières

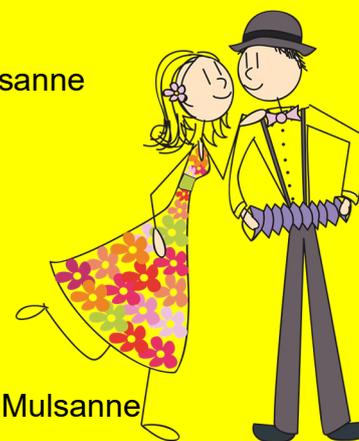
**C**oncours de belote : mardi 1<sup>er</sup> mars ou mardi 8 mars

*Impossible de retenir la salle des Glonnières en ce moment car des travaux qui devaient être réalisés en 2020 n'ont toujours pas commencé à cause de la pandémie. Il faudra alors peut-être se reporter sur la salle du Royal.*

**B**al de la Mi-Carême : jeudi 17 mars ou jeudi 24 mars, salle de Mulsanne

**C**ochon Grillé : jeudi 19 Mai, terrain des Casnières

**J**ournée grand air : jeudi 16 juin, terrain des Casnières



**B**al d'automne : jeudi 17 novembre ou jeudi 24 novembre, salle de Mulsanne

**L**oto de Noël : mercredi 7 ou mercredi 14 décembre, salle des Glonnières ( ?)

Donc sans noircir le tableau et compte tenu que toutes ces activités et manifestations n'ont pas eu lieu depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et vu la baisse sensible de nos adhérents, chacun peut mesurer quel sera l'impact du manque à gagner sur le bilan 2021, tout du moins tant que nous ne pourrions pas reprendre une activité normale.

Alors si vous, qui lisez ce rapport, dites vous bien que nous nous en sortons que grâce à vous, vous vous dites je n'ai pas besoin de réadhérer il n'y a pas d'activité !

Détrompez-vous, sans adhérent il n'y a pas d'association, l'adhésion est un acte de solidarité et d'appartenance à un groupe, pour le lien social la convivialité et la camaraderie. Je pense qu'il n'est pas inutile de rappeler ces valeurs de temps en temps.

Les permanences restent ouvertes tous les lundi AM, on vous y attend, sinon envoyez votre chèque 20 € : LSR72 12 rue Béranger 72000 Le Mans



**À**

